

Le Trail du Loup Blanc *Festival* est une épreuve nature de course à pied. Les parcours vont presque exclusivement emprunter des chemins et monotraces dans les bois ainsi que des passages hors-pistes. Les différentes épreuves proposent des parcours variés, parfois difficiles et en autosuffisance alimentaire.

Compte- tenu de l'incertitude sanitaire, ce règlement pourra être adapté avant l'épreuve.

Tou·tes les participant·es sont tenu·es de respecter le règlement suivant.

[Pour les courses jeunes, voir Article 13](#)

Article 1 : L'organisation

Le Trail du Loup Blanc *Festival* est organisé du **5 au 8 décembre 2024**.

Les courses (8 courses adultes ; 4 courses jeunes) se dérouleront sur le week-end soit les **7 et 8 décembre**

Il est organisé par les SAM Guéret (sections triathlon, affiliée FFTri et athlétisme, affiliée FFA).

Les 8 épreuves adultes sont :

→ **Courses Solo** : **P'tit Loup** (16 klm*), **Loup** (24 klm*), **Grand Loup** (32 klm*), **Grand Méchant Loup** (54 klm*), **Lou Loup Garou** (20 à 25 km selon vos envies – Cf. **Article 12**), **Rando Loup** (tracé du 16 klm)

→ **Courses Challenge** : **Challenge Long** (54 & 32 klm*) et **Challenge Court** (24 & 16 klm*).

→ **Une épreuve surprise sera dévoilée le 1er novembre (voir article 15)**

* **Avertissement** : du fait de l'adaptation des tracés aux conditions d'exploitation forestières et aux envies de notre traceur 😊, il n'est pas rare que les **kilomètres se transforment en kiloupmètres** (klm ; **1 km = 1, ? klm**). Bien évidemment notre traceur veille à ce que l'inflation kilométrique soit maîtrisée !!!

Article 2 : Distances, Dénivelés, Limites d'âge sur les épreuves adultes

Toutes les épreuves sont ouvertes aux licencié·es et non licencié·es :

Courses	Distances	Dénivelés +	Agés	Catégories
P'tit Loup	16 klm	env. 500m	18 ans et +	Junior·e, Espoir·e, Sénior·e, Master
Loup	24 klm	env. 900m	20 ans et +	Espoir·e, Sénior·e, Master
Grand Loup	32 klm	env. 1 200m	20 ans et +	Espoir·e, Sénior·e, Master
Gd Méchant Loup	54 klm	env. 2 000m	20 ans et +	Espoir·e, Sénior·e, Master
Lou Loup Garou	20 à 25 km	env. 900m	20 ans et +	Espoir·e, Sénior·e, Master

Article 3 : Modalité d'inscription (épreuves adultes)

Aucune inscription sur place ne sera acceptée sur les épreuves – sauf avis contraire de l'organisateur sur la randonnée

L'inscription se fait par internet sur la plateforme **Njuko**, lien sur notre site www.trailduloupblanc.fr

→ **Pour les courses** : il faut **compléter le questionnaire en ligne** et **joindre** :

- Pour les licenciés : copie de la **licence sportive en cours de validité**

Licences acceptées : FFA, FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT ou UFOLEP

REGLEMENT DU TRAIL DU LOUP BLANC FESTIVAL 2024

(mention sport, athlétisme ou course à pied en compétition). **Les licences de triathlon ne sont pas valables !**

- Pour les non licenciés : copie d'un **Certificat Médical** de non-contre-indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied **en compétition datant de moins de 1 an le jour de la course** (daté au plus tôt du 8 Décembre 2023 pour les courses du samedi, soit du 9 Décembre 2023 pour les courses du dimanche) **ou d'un code PPS proposé par la FFA.**

Les inscriptions rejetées et non mises à jour au 17 Novembre 2024, seront annulées sans la possibilité d'en demander le remboursement. La place sera alors considérée comme vacante et remise en ligne. Pensez à surveiller vos boîtes mails, y compris les spams !!!!

Fin des inscriptions : **1er décembre 2024 (23h59)** ou lorsque le nombre maximal de participants est atteint.

→ **Pour la randonnée** : il faut compléter le questionnaire en ligne aucune pièce n'est à joindre

Fin des inscriptions : **1er décembre 2024 (23h59)** ou lorsque le nombre maximal de participants est atteint. **Attention : la jauge est limitée à 150 randonneurs !**

Article 4 : Tarifs d'inscription (épreuves adultes)

Les inscriptions se font uniquement en ligne via un paiement en carte bancaire (aucun paiement par chèque).

Une inscription ne sera considérée comme effective que lorsqu'elle aura été validée par l'organisateur.

TARIFS <u>Hors frais de dossier</u>	Jusqu'au 20/10/2024 (23h59)	Après le 20/10/2024
P'tit Loup (16 klm)	16 €	22 €
Loup (24 klm)	23 €	27 €
Grand Loup (32 klm)	28 €	32 €
Grand Méchant Loup (54 klm)	43 €	48 €
Challenge Court (24 & 16 klm)	35 €	45 €
Challenge Long (54 & 32 klm)	65 €	75 €
Lou Loup Garou (20 à 25 km)	26 €	
Rando Loup (16 klm)	10 € (12 € sur place)	
Repas arrivée	Coureurs : 4 € ; sauf Challenge : 7 € (2 repas) Accompagnateurs : 7 € / sur place : 10 €	

Lors de son engagement, chaque concurrent·e est dans l'obligation de prendre connaissance du règlement de l'épreuve et cocher la case du questionnaire correspondante pour **valider son inscription**.

Le prix d'inscription :

- **comprend** : le lot d'accueil, le cadeau finisher remis à l'arrivée, le rapatriement des sacs, le ravitaillement.s de course et de fin de course, le chronométrage, la médicalisation ;

- **ne comprend pas** : le repas d'arrivée (à réserver en plus), le transfert en navette sur le site de départ (différent du site d'arrivée pour les courses du samedi) ; 1 € symbolique vous sera demandé pour réserver la navette.

Article 5 : Annulation / Modification d'inscription

5.1. Annulation courses & rando

→ Annulation du fait de l'engagé·e

- **Pour raison médicale** : remboursement sur **présentation** d'un **Certificat Médical de contre-indication** à la pratique de la course à pied ; **des frais de gestion seront conservés** (Cf. montant plus loin).

ATTENTION : la demande de remboursement doit nous être faite par mail **au plus tard le 24 novembre 2024**, **au-delà aucune demande ne sera acceptée**.

- **Pour un autre motif** (raisons personnelles, professionnelles...) : **les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur**. Cependant vous avez la **possibilité de transférer votre inscription**, via votre espace coureur : lorsque vous cédez votre place, vous devez renseigner l'adresse mail du coureur, celui-ci recevra un lien pour s'inscrire. Votre inscription sera alors annulée, le remboursement sera effectué via la plateforme Njuko dans un délai maximum de 15 jours. Dans ce cas, **des frais de gestion seront conservés** (Cf. montant plus loin). **Cette possibilité n'est plus accessible après le 24 novembre 2024**.

→ Annulation du fait de l'organisateur

En cas de force majeure, notamment **intempéries incompatibles avec l'organisation de la compétition** ou **décision des autorités publiques** (motivée notamment par des raisons de santé publique ou de préservation de l'ordre public) et en cas d'annulation de l'épreuve par les services préfectoraux, un report automatique de l'inscription vers l'édition 2025 sera proposé à chaque engagé·e.

En cas de refus de report de la part de l'engagé.e un remboursement (hors frais d'inscription) sera effectué dans un délai de 3 mois, des frais de gestion seront conservés par l'organisateur.

→ Frais de gestion en cas d'annulation du fait de l'engagé·e / du fait de l'organisateur

P'tit Loup	5 €
Loup	6 €
Grand Loup	7 €
Grand Méchant Loup	9 €

Lou Loup Garou	6 €
Challenge Court	8 €
Challenge Long	10 €
Rando loup	2 €

5.2. Changement d'épreuve

Le changement de course est possible **dans la limite des dossards disponibles** en en faisant la demande par mail à info@samtri23.fr (merci de préciser vos nom, prénom, course sur laquelle vous êtes inscrit.e, course sur laquelle vous voulez basculer).

Pour les changements

- **d'une course vers une course à plus faible kilométrage** : aucun remboursement.
- **d'une course ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage** : paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Aucune demande de changement de course ne sera possible **après le 1^{er} décembre**.

Article 6 : Retrait des dossards Gymnase de Grancher (rue Julien Norre, 23000 Guéret)

Pour retirer son dossard, il faut pouvoir justifier de son identité. Possibilité de retirer le dossard d'un autre coureur sur présentation de sa carte d'identité (possible de présenter sur smartphone) Pour tout retrait de dossard, **les mesures de distanciation sociale et de port du masque pourront être rendues obligatoires.**

Horaires à titre indicatif (au 01/09/2024) :

→ **Vendredi 6 décembre** : 18h30 à 20h00 uniquement pour les courses du **samedi**

→ **Samedi 7 décembre** :

- 7h00 à 8h00 pour le **Grand Méchant Loup** (54 klm) et le **Challenge Long**,
- 8h00 à 9h00 pour le **Loup** (24 klm), le **Lou Loup Garou** (20 à 25 km) et le **Challenge Court**,
- 11h30 à 18h30 pour les **courses du dimanche**,
- à partir de 7h00 pour la **Farfe-Loup**.

→ **Dimanche 8 décembre** :

- 7h00 à 8h15 pour le **Grand Loup** (32 klm),
- 8h00 à 9h15 pour le **P'tit Loup** (16 klm) et la **Rando Loup**.

Aucun coureur.se ne peut courir avec un dossard qui n'est pas à son nom et ceci pour des raisons de sécurité. Si jamais un coureur.se enfreignait ce point du règlement, il engagerait sa responsabilité notamment en cas d'intervention de l'équipe médicale.

Sauf information contraire sur notre page Facebook ou notre site il n'y aura pas d'inscription sur place.

Article 7 : déroulement des épreuves

Le parcours empruntera de larges chemins, mais également de nombreux sentiers en sous-bois. Il s'agit d'un parcours de pleine nature. Malgré un kilométrage qui n'est pas très important, les parcours proposés **seront usants et « cassants »**. **Un entraînement minimum est donc nécessaire, même pour la rando** qui est une **rando sportive** dans la mesure où elle emprunte le tracé du P'tit Loup. Attention au dénivelé positif important !! Pour la rando il faut prévoir au moins 1 litre (un seul ravitaillement)

Le parcours emprunte parfois des parcelles privées (avec l'accord des propriétaires), merci de respecter ces lieux comme tous ceux que vous traversez pendant la course !!

7.1. Départs et arrivées des courses

Attention les sites de départ et d'arrivée ne sont pas au même endroit !

→ **Départ** :

Samedi : Saint-Vaury, La Valette (8 kms depuis le gymnase - bus à réserver)

Dimanche : Gymnase de Grancher

→ **Arrivée** : Gymnase de Grancher (Vestiaires et Douches à l'arrivée)

7.2. Horaires des courses

Samedi 7 décembre :

- 54 klm* : 8h30 (bus navette pour rejoindre le départ 8h00 – **Attention un seul départ**)
- 24 klm* : 9h30 (bus navette pour rejoindre le départ 9h00 – **Attention un seul départ**)
- 20-25 km (Lou Loup Garou) : **Départ à 9h00 du Gymnase Grancher obligatoire**

Dimanche 8 décembre :

- 32 klm : 8h30
- 16 klm : 9h30
- Rando Loup : 9h35

*** Bus navette à réserver lors de votre inscription (1 € symbolique vous sera demandé).**

7.3. Balisage

Les parcours seront signalés avec des panneaux directionnels et de la rubalise. Des signaleurs seront également présents selon les besoins définis par l'organisateur.

Aucun balisage ni signaleur ne sera présent sur le Lou Loup Garou (voir article 12).

7.4. Ravitaillement sur la course :

Pour les courses suivantes, ravitaillement organisé :

- **P'tit Loup** (16 klm) : 1 ravitaillement
- **Loup** (24 klm) & **Grand Loup** (32 klm) : 2 ravitaillements
- **Gd Méchant Loup** (54 klm) : 3 ravitaillements
- **Lou Loup Garou** : course en totale autonomie (donc nada) !!

Un plateau repas de fin de course à réserver en plus lors de votre inscription vous permettra de partager un moment de convivialité avec les autres coureurs.

7.5. Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par un dispositif à la **cheville** (Challenge) ou par une **puce lacet** fixée au lacet de la chaussure avec les colliers de serrage fournis dans l'enveloppe du dossard.

En aucun cas elle ne doit être dans une poche ou accrochée au sac.

En cas de mauvais positionnement de la puce, aucune réclamation ne sera acceptée. Le coureur n'aura pas son temps de course et **ne sera pas classé.**

Si le coureur ne prend pas le départ ou abandonne, il s'engage à rendre la puce au stand de chronométrage.

7.6. Barrières horaires

Seuls les 54 klm et le 32 klm ont des barrières horaires (6 Km/h). Les horaires seront à consulter sur le site dédié à cet effet et seront annoncés sur notre Facebook.

Article 8 : Sécurité et matériel obligatoire

8.1. Sécurité :

Une équipe médicale (secouristes + médecin), disposant d'un VSAB, d'un véhicule tout-terrain mobile et d'une ambulance sera présente pendant l'épreuve. Des PC « sécurité » seront implantés sur le parcours, en liaison avec l'équipe médicale. Un coureur balai fermera le parcours. Le médecin coordonnera les secours.

Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route pendant la course.

Les traversées de route seront assurées par des signaleurs sur les routes principales.

Vous pouvez être amenés à couper des routes forestières sans signaleur. Soyez prudent(e)s.

En cas d'abandon, le·a concurrent·e doit obligatoirement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard et sa puce de chronométrage (au ravitaillement, à un poste de contrôle ou à l'arrivée). En cas d'abandon sur les ravitaillements ou d'arrêts sur barrière horaire un véhicule assurera le retour au gymnase

8.2. Équipement obligatoire :

Compte tenu de la date hivernale et donc, des conditions climatiques qui peuvent être froides et enneigées, chaque participant-e devra prendre le départ avec un **équipement vestimentaire adapté à la météo**.

Chaque participant-e devra avoir **un gobelet pour les ravitaillements** (pas de verre fourni).

Équipement obligatoire :

P'tit Loup (16 klm) & Rando Loup : au minimum une réserve liquide de 0,5 litre

Lou Loup Garou :

- un téléphone chargé !!! avec les numéros de sécurité rentrés
- une boussole
- une réserve liquide de 1 litre + une réserve alimentaire (**aucun ravitaillement sur cette épreuve !!!**)
- une couverture de survie
- de la bonne humeur pendant toutes la course !!

Autres Loups (24, 32 et 54 klm) :

- une réserve liquide minimum de 1 litre et une réserve alimentaire.
- une couverture de survie

Chaque participant s'engage à posséder le matériel obligatoire et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée.

Tout-e concurrent-e qui serait contrôlé-e sur le parcours sans son matériel obligatoire sera disqualifié-e.

Les bâtons sont interdits sur toutes les courses. Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours.

Article 9 : Assurances

Les organisateurs ont souscrit différentes assurances pour cette organisation auprès de Alliance Internationale d'Assurance et de commerce (AIAC) pour la responsabilité civile organisateur.

Les licencié-es bénéficient des garanties individuelles accordées par l'assurance de leur licence sportive. Les autres participant-es doivent personnellement s'assurer en individuelle accident.

Article 10 : Récompenses / Résultats

10.1. Récompenses

Chaque participant.e recevra à son inscription un lot. Chaque finisher se verra remettre une médaille. Pour les podiums, si les conditions sanitaires le permettent, une cérémonie protocolaire se tiendra. Chaque concurrent-e primé-e (5 premiers du scratch de chaque course, hors challenges) se verra remettre son prix (**présence sur le podium obligatoire**). Les horaires seront précisés ultérieurement. Les 5 premiers de chaque challenge seront récompensés le dimanche, après la clôture du challenge.

10.2. Classement

Les classements seront publiés sur notre site.

Article 11 : Sanctions, pénalités et disqualification

Tout engagé-e ayant coupé le circuit recevra une pénalité de 1h. En cas de récidive, il ou elle sera disqualifié.e automatiquement.

Tout engagé-e ne respectant pas les bénévoles, les autres participant-es et autres membres de l'organisation sera disqualifié-e sur simple décision de la direction de course.

Article 12 : Modalités spécifiques au Loup Loup Garou – la course complètement fun

Pour les coureur.ses qui ont envie de vivre un Trail du Loup Blanc plus débridé, **nous vous proposons de tracer votre propre chemin !** Finis les chemins empruntés maintes fois, les problèmes de balisage, les ravitos trop fréquentés !!!!

La philosophie : AUCUN balisage, AUCUN ravito, les coureur.ses sont libres de choisir leur chemin, seul, à deux ou en meute 😊 **Autonomie complète !!!!** Il faudra cependant :

- bien écouter les consignes !!!
- prendre le départ à l'heure et ne pas oublier les cartes fournies !!!,
- pointer les balises dans l'ordre en courant
- arriver au gymnase de Grancher avant la tombée de la nuit !!!

Article 13 : Courses jeunes

4 courses jeunes sont organisées le samedi 7 décembre.

13.1 Distances, Limites d'âge, Tarifs

Courses	Distances	Naissance	Catégories	Tarifs
Louveteau	4 km	2008-2011	Minimes, Cadet.tes	5 €
Loup Loup	2 km	2012-2013	Benjamin.es	3 €
Loupiot	1 km	2014-2015	Poussin.ne.s	Gratuit
Baby Loup	Kids cross	2016-2018	Éveil Athlé	Gratuit

13.2 Modalités d'inscription

Les modalités d'inscription sont les mêmes que celles des courses adultes (Article 3).

13.3 Horaires des courses et retrait des dossards

Courses	Courses	Retrait des dossards
Louveteau	10h00	9h00-9h30
Loup Loup	10h45	9h45-10h15
Loupiot	10h45	9h45-10h15
Baby Loup	11h00	10h15-10h45

Lors du retrait du dossard, les parents devront signer une **autorisation parentale** pour que leur enfant puisse participer. Par conséquent les enfants ne peuvent retirer eux-mêmes leur dossard.

Article 14 : Droit à l'image/RGPD

14.1. Utilisation d'image

Chaque participant.e autorise les organisateurs à utiliser les images (fixes / mobiles) prises au cours de cette manifestation sur lesquelles il pourrait apparaître, pour la promotion de l'épreuve ou du territoire dans le cadre des supports réalisés par l'organisateur, l'office de Tourisme du Grand Guéret, la Communauté d'agglomération du Grand Guéret ou Creuse Tourisme.

14.2. RGPD

Les données personnelles communiquées par les participants lors de l'inscription sont destinées au club support de la manifestation (Sports Athlétiques Marchois). Les participant.es acceptent de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrit.es.

Tout.e participant.e peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier

ou supprimer en contactant l'organisation (info@samtri23.fr) ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé (Sports Athlétiques Marchois, 11 rue Braconne, 23000 GUERET)

Article 15 : Bonus farfe-loup

Dans sa grande bonté, le Loup organise une petite activité sportive supplémentaire, le samedi en fin d'après-midi, compatible avec les autres courses adultes. Elle sera dévoilée au retour de vacances du Loup, le 1^{er} novembre 2024. Elle sera très limitée et pour petit budget. L'article 15 du règlement sera alors mis à jour, tout comme le site en ligne Njuko.

Guéret, le 1^{er} septembre 2024, La direction de course